



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion téléphonique du 15 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL N° 9

Participant : Alain Flament, Jean Bocquet, Didier Dutheil, Gilbert Leu, Didier Lecossu.

La décision ci-dessous a fait l'objet d'une notification aux clubs, le 15 Octobre 2020 ouvrant ainsi les droits d'appel à cette date.

Match AS TOURLAVILLE 2 / UC BRICQUEBEC – Régional 3 du 17.10.20

La Commission,

Après avoir pris connaissance des explications, par mail du président de l'UC BRICQUEBEC, concernant son refus de disputer son match de Régional 3 le Dimanche, compte tenu de la rencontre de Coupe de France,

Dit que la rencontre de Régional 3 aura lieu le SAMEDI 17 OCTOBRE 2020 à 19 h 15, comme prévu au calendrier de début de saison.

Ce match aura lieu sur le terrain synthétique G. FATOME de Tourlaville.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux, avec un délai d'appel ramené à 2 jours.

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Jean Boquet